

**Références réglementaires :**  
- Titre III accord franco-algérien.

**Conditions d'octroi :**  
- être entré sous couvert d'un visa de long séjour ;  
- être fonctionnaire ou agent d'un organisme algérien et attestation délivrée par l'autorité algérienne compétente ;  
- ne pas constituer de menace pour l'ordre public.

## RECOMMANDATIONS

- Vous devez fournir les **originaux** et les **photocopies** de tous les documents ci-dessous.
- Les photocopies doivent être lisibles, format A4, sans agrafes et triées dans **l'ordre de la liste**.
- Les documents en langue étrangère doivent être **traduits** par un traducteur assermenté auprès d'une cour d'appel.

## PIÈCES À FOURNIR (originaux et photocopies)

- Passeport en cours de validité** (pages identité, visas, cachets d'entrées et de sorties du territoire) **et/ou justificatif d'état civil et de nationalité** (carte consulaire, carte d'identité nationale)
- Visa de long séjour délivré en qualité d'agent officiel** (première demande) **ou** carte de séjour (renouvellement)
- Extrait d'acte de naissance avec filiation** ou copie intégrale d'acte de naissance.
- Si vous êtes marié / avez des enfants** : extrait d'acte de mariage, ou extraits d'acte de naissance des enfants avec filiation et, le cas échéant, titre de séjour du conjoint (ou carte d'identité) ;
- Justificatif de domicile de moins de six mois** :  
*Si vous êtes locataire* : facture d'électricité, de gaz, d'Internet ou quittance de loyer non manuscrite, etc.  
*Si vous êtes propriétaire* : acte de propriété + justificatif de domicile  
*Si vous êtes hébergé chez un particulier* : attestation d'hébergement + justificatif de domicile récent + copie recto-verso de la CNI ou carte de séjour de l'hébergeant (nb : la carte de séjour de l'hébergeant doit indiquer la même adresse).  
*Si vous êtes hébergé dans un hôtel ou hébergement d'urgence* : attestation d'hébergement/de l'hôtelier (+facture du dernier mois dans le cas d'un hébergement à l'hôtel).
- Attestation délivrée par l'autorité algérienne compétente** précisant la durée de la mission prévue en France
- 3 photographies d'identité récentes** (format 3,5 cm x 4,5 cm – norme ISO/IEC 19794 – 5 : 2005).

## REMISE DU TITRE DE SÉJOUR ET TAXES À PAYER

Vous serez informé par courriel lorsque votre nouveau titre de séjour sera disponible en préfecture, vous précisant le montant des timbres fiscaux à acquitter, que vous pouvez acheter sur [timbres.impots.gouv.fr](https://timbres.impots.gouv.fr) ou en bureau de tabac :

- Titre de séjour « agent officiel algérien » : **225€**
- Pénalité de retard en cas de prise de rendez-vous tardive : **180€** (sauf cas de force majeure ou visa en cours de validité)